

INDEMNITES D'ASSURANCE :

ACCEPTATION

La Commune de LOURDES a subi des dommages sur son territoire accidentellement ou suite à des actes de vandalisme.

La Compagnie d'assurances SMACL qui assure ces risques, propose de régler le sinistre de la façon suivante :

- une indemnité de639,00 Euros,
pour la réparation des bâtiments communaux affectés au club de football FCL XV suite au sinistre survenu le 12 juin 2007,
- une indemnité de536,77 Euros,
pour la réparation de deux barrières place Jeanne d'Arc suite au sinistre survenu le 4 juillet 2006,
- une indemnité de139,20 Euros,
pour la réparation de deux TPE au Château Fort suite au sinistre survenu le 17 avril 2007, déduction faite d'une vétusté de 20 % et d'une franchise de 432,00 euros,
- une indemnité de250,32 Euros,
pour la réparation d'un clavier à l'office de tourisme suite au sinistre survenu le 17 avril 2007, déduction faite d'une vétusté de 50 %.

En outre la Compagnie d'assurance Générali propose :

- une indemnité de2.857,38 Euros,
pour le tronçonnage et le nettoyage de chaussée consécutifs à une chute d'arbre, rue des Lauriers, survenue le 12 février 2007.

Le Conseil Municipal est appelé à accepter le montant de ces indemnités.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la Première Commission, les Membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) acceptent :

- **le montant de l'indemnité de639,00 Euros,
proposé par la Compagnie d'assurances SMACL, pour la réparation des bâtiments affectés au club de football FCL XV.**

Le montant de l'indemnité sera imputé au.77-7788-412-0 02 220.

- **le montant de l'indemnité de536,77 Euros,
proposé par la Compagnie d'assurances SMACL, pour la réparation de deux barrières.**

Le montant de l'indemnité sera imputé au .77-7788-8215-0 02 220.

- **le montant de l'indemnité de139,20 Euros,
proposé par la Compagnie d'assurances SMACL, pour la réparation de deux TPE.**

Le montant de l'indemnité sera imputé au 77-7788-3245-0 02 220.

- **le montant de l'indemnité de250,32 Euros,**

proposé par la Compagnie d'assurances SMACL, pour la réparation d'un clavier à l'office de tourisme.

Le montant de l'indemnité sera imputé au 77-7788-951-0 02 220.

➤ **le montant de l'indemnité de2857,38 Euros, proposé par la Compagnie d'assurances GENERALI, pour le tronçonnage et le nettoyage de chaussée, rue des lauriers.**

Le montant de l'indemnité sera imputé au 77-7788-822-0 02 220.

3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.